

Fiche n°2 : Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables ZAE nR Quels sont les secteurs à prioriser et les outils pour les recenser ?

Pour aider les communes, l'État met à disposition **un portail cartographique national des EnR** permettant de visualiser différentes données concernant le potentiel en énergies renouvelables, la localisation de sites de production d'énergies renouvelables existants, et les couches réglementaires concernant votre territoire. Ce portail national est disponible à l'adresse suivante, et son contenu fera l'objet d'actualisations ou compléments :

<https://macarte.ign.fr/carte/W3Cf8x/Portail-Cartographique-EnR>

D'autres outils départementaux ou régionaux, nationaux (pas encore inclus dans le portail national) complètent le portail national. Ils sont recensés dans cette fiche.

Premiers pas sur le portail national cartographique national des EnR :

La loupe pour rechercher la commune en haut à gauche

Le « burger » pour sélectionner les couches (cliquer sur l'œil pour faire apparaître/disparaître la couche)

Le bandeau de droite légende sur les potentiels EnR, les installations et le zonage réglementaire

Portail Cartographique EnR (version beta)
Bienvenue sur le portail cartographique français des énergies renouvelables

IGN - Géoportail

Potentiel solaire sur toiture

0
0 - 50 kWh/an
50 - 100 kWh/an
100 - 200 kWh/an
200 - 500 kWh/an
500 - 1000 kWh/an
1000 - 4000 kWh/an
> 4000 kWh/an

Unités foncières contenant des surfaces de stationnement non couvertes de plus de 500 m² (données déclaratives)

500 à 1500 m ²
> 1500 m ²

Outils de dessin

Tapez ici pour effectuer une recherche

11:43
17/07/2023

1) Énergie solaire, quels sont les secteurs à prioriser ?

Photovoltaïque au sol :

- un secteur déjà artificialisé (ancienne carrière, plate-forme de stockage...)
- un secteur dégradé (anciennes décharges, sites pollués...)
- une friche industrielle, commerciale ou d'habitat
- un délaissé routier et ferroviaire en liaison avec les gestionnaires de ces infrastructures
- une zone d'activité

- Une couche relative au recensement des friches (industrielles, commerciales, d'habitat...) est publiée dans le portail national. Il s'agit d'une analyse géomatique que la connaissance du terrain complétera.

- Cartofriches outil du Cerema : <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/cartofriches>

Les Ombrières, les obligations sur parking :

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite climat et résilience) et la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite APER), prévoient des obligations pour les parcs de stationnement extérieurs :

Obligations réglementaires :

Ouvrages	Obligations	Échéances
Nouveaux parcs de stationnement extérieurs accessibles au public et > 500 m ²	- 50 % de la surface équipée d'un dispositif d'ombrage par végétalisation ou ombrières avec procédé de production d'ENr	Loi CR - 1er juillet 2023
Parcs de stationnement extérieurs existant au 1er juillet 2023 > 10 000m ²	- Productrices d'ENR sur 50 % de la superficie	Loi APER - 1 ^{er} juillet 2026
Parcs de stationnement extérieurs existant au 1er juillet 2023 > 1500m ²	-Productrices d'ENR sur 50 % de la superficie	Loi APER - 1 ^{er} juillet 2028 (ou 1/07/2026 si la délégation de concession s'achève avant 2026)

Une couche de données relative aux parking est publiée dans le portail cartographique national ENR. Il s'agit d'une analyse géomatique que la connaissance du terrain complétera.

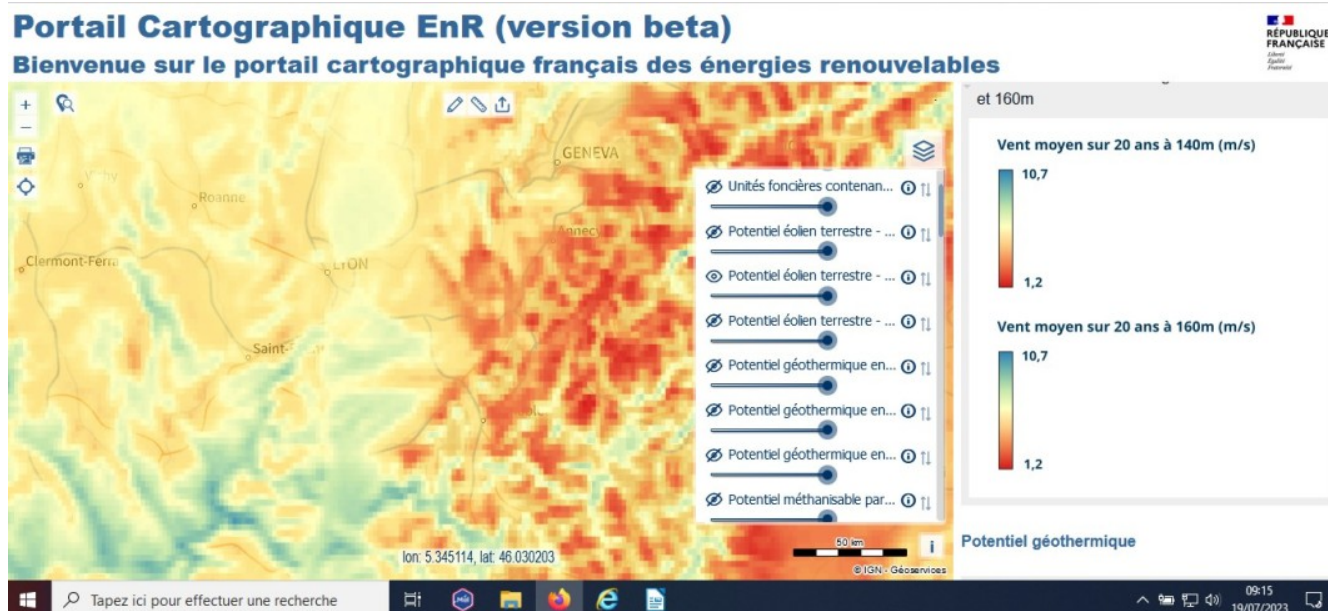
Photovoltaïque sur toiture :

- zone d'activité
- pour les toitures consulter les cadastres solaires :
 - Portail cartographique national ENR (ne tient pas compte de l'ombre créée par les bâtiments situés à proximité) :
<https://macarte.ign.fr/carte/W3Cf8x/Portail-Cartographique-EnR>
 - Portail cartographique régional TerriSTORY :
<https://auvergnerhonealpes.terristory.fr/>
 - Cadastre solaire établi par certains EPCI (exemple de MétroSoleil de Grenoble Alpes métropole) :
<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/184-mesurer-le-potentiel-solaire-de-mon-toit.htm>

2) Énergie éolienne

Les zones potentiellement favorables à l'éolien ont été définies par exclusion des périmètres défavorables. Elles sont ou seront à votre disposition sur le site national du portail cartographie EnR :

- la cartographie des secteurs potentiellement favorables (à venir)
- la cartographie des gisements de vent (en ligne)



3) Méthanisation

- TerriSTORY, outil d'aide au pilotage de la transition des territoires en Auvergne-Rhône-Alpes, proposé par l'Agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Énergie-Environnement, met à disposition de nombreuses données, et notamment celles sur le potentiel de méthanisation, utilisé et restant, à l'échelle communale et intercommunale :

<https://auvergnerhonealpes.terristory.fr/>

- Le portail cartographique des EnR met à disposition des données par canton sur le potentiel de méthanisation.

- La plateforme open data de GRDF met à disposition différentes données en lien avec les réseaux de gaz, dont la localisation du réseau de distribution GRDF en service :

<https://opendata.grdf.fr/>

4) Énergie géothermique

- L'ADEME et le BRGM ont mis en place le site <https://www.geothermies.fr/>, portail dédié aux géothermies de surface et profonde. Le portail dispose d'un outil cartographique, permettant de visualiser :

- pour la géothermie de surface (sur sondes et nappes) : les installations et ouvrages existants, l'état de la ressource géothermale (favorable, défavorable, incertaine, non concernée), le zonage réglementaire par rapport au risque de forage géothermique ;
- pour la géothermie profonde : installations existantes, propriétés physico-chimiques de bassin des formations et aquifères profonds.

5) Bois énergie

-TerriSTORY met à disposition des données sur les surfaces exploitables, à l'échelle communale et intercommunale :

<https://auvergnerhonealpes.terristory.fr/>

- Portail d'information de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes (filière bois) :

<https://www.fibois-aura.org/energie/informations-filiere-bois-energie-auvergne-rhone-alpes/>

6) Réseau de chaleur

- Via Séva, instance qui réunit notamment l'Ademe, l'association AMORCE, le Cerema, la Direction générale de l'énergie et du climat du Ministère de la Transition énergétique, a développé un outil cartographique permettant aux collectivités de visualiser le potentiel de développement de création de réseaux de chaleur à horizon 2030, à la fois pour la création de nouveaux réseaux (cercle de couleur verte dont la taille est proportionnelle au potentiel) et la densification de réseaux existants (cercle de couleur rouge) :

<https://carte.reseauxdechaleur2030.fr/main.php>

7) Capacités des réseaux

- Le site <https://capareseau.fr/> permet de visualiser, à l'échelle régionale ou d'un poste électrique, les capacités d'accueil des réseaux de transport et de distribution. Il a été réalisé par RTE et les gestionnaires de réseaux de distribution. Les capacités d'accueil publiées sont mises à disposition à titre indicatif par les gestionnaires de réseaux. Elles ne sont pas engageantes et devront être confirmées lors du traitement de la demande de raccordement d'un producteur.

- La plateforme ODRÉ des gestionnaires de réseaux de distribution et de transport permet de visualiser les capacités d'accueil du biométhane, avec en zonage vert les zones où le coût peut être pris en charge par l'opérateur et en zonage gris les zones où le raccordement nécessite la participation d'un tiers : <https://odre.opendatasoft.com/explore/dataset/cartographie-acces-biomethane>

- Enedis dispose d'un service de cartographie des capacités du réseau électrique, permettant aux collectivités d'identifier sur une carte la puissance disponible du réseau pour l'accueil de nouveaux projets de production d'électricité renouvelable : <https://www.enedis.fr/jaccede-mon-portail-collectivites/>

8) Autres données :

- Observatoire climat air énergie d'Auvergne-Rhône-Alpes par AURAE :

<https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/>

<https://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/>

Pour vos questions une adresse : energies-renouvelables@isere.gouv.fr